

**KPMG SA**

51 Rue de Saint-Cyr – CS 60409  
69338 LYON CEDEX 9  
Commissaire aux comptes  
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

**Implid Audit**

79 Cours Vitton  
69006 LYON  
Commissaire aux comptes  
Membre de la CRCC de Lyon-Riom

---

**ADVICENNE S.A.**

Société Anonyme

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**ADVICENNE S.A.**  
Société Anonyme

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société ADVICENNE S.A.,

**I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADVICENNE S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II. Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « continuité d'exploitation » de la note « 3 – règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

### **IV. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **V. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **VII. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

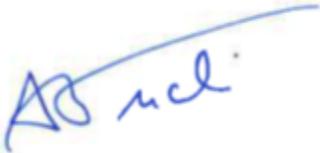
Fait à Lyon et Paris, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

**KPMG SA**

**implid Audit**

**Stéphane DEVIN**  
Associé

  
**Anne-Béatrice MONTOYA-TRUCHI**  
Associée

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	68 175	80 065	(11 889)	19 865
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	146 845		146 845	146 845
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	785 729	766 285	19 444	96 149
	Autres immobilisations corporelles	172 807	84 581	88 226	108 622
	Immobilisations en cours	178 046		178 046	143 136
	Avances et acomptes	1 330 000		1 330 000	1 330 000
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1		1	1	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	241 589		241 589	454 845	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>2 923 192</b>	<b>930 931</b>	<b>1 992 262</b>	<b>2 299 463</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	463 603	884	462 719	377 328
	Marchandises	523 396	3 626	519 770	340 036
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	1 168 018	80 194	1 087 824	802 081
	Autres créances	1 242 547		1 242 547	5 786 923
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	1 000 442		1 000 442		
<b>DISPONIBILITES</b>	7 321 312		7 321 312	12 657 695	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	203 791		203 791	278 191
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>11 923 110</b>	<b>84 704</b>	<b>11 838 406</b>	<b>20 242 253</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>14 846 302</b>	<b>1 015 635</b>	<b>13 830 667</b>	<b>22 541 716</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

208 180

308 871

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	1 991 430	1 990 030
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 684 344	24 663 204
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	21 600	21 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(3 925 314)	(14 027 635)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(10 270 429)</b>	<b>(12 897 678)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(10 498 369)</b>	<b>(250 479)</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	1 712 329	1 935 242
	Provisions pour charges	37 158	69 184
	<b>Total des provisions</b>	<b>1 749 487</b>	<b>2 004 426</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	18 142 177	12 691 358
	Emprunts et dettes financières divers (3)	398 386	276 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 121 712	6 819 552
	Dettes fiscales et sociales	2 912 011	809 033
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 263	10 576	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>22 579 549</b>	<b>20 606 769</b>
	Ecarts de conversion passif		181 000
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 830 667</b>	<b>22 541 716</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(10 270 429,17)	(12 897 678,46)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 813 792	8 055 180
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

# Compte de Résultat

		31/12/2022		31/12/2021	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 312 661	62,24	2 280 841	69,94
	Production vendue (Biens)	1 397 046	37,60	976 253	29,94
	Production vendue (Services et Travaux)	5 763	0,16	3 996	0,12
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 715 470</b>	<b>100,00</b>	<b>3 261 090</b>	<b>100,00</b>
	Production stockée	25 923	0,70	191 301	5,87
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	8 000	0,22		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	384 028	10,34	126 401	3,88
Autres produits	60 735	1,63	25 752	0,79	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 194 156</b>	<b>112,88</b>	<b>3 604 545</b>	<b>110,53</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	849 182	22,86	477 517	14,64
	Variation de stock	(181 829)	-4,89	162 123	4,97
	Achats de matières et autres approvisionnements	531 717	14,31	477 925	14,66
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	7 899 439	212,61	10 898 914	334,21
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 787 686	48,11	222 511	6,82
	Salaires et traitements	2 301 762	61,95	2 699 295	82,77
	Charges sociales du personnel	1 031 065	27,75	1 040 866	31,92
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	218 363	5,88	915 991	28,09
Autres charges	38 968	1,05	92 997	2,85	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>14 476 353</b>	<b>389,62</b>	<b>16 988 139</b>	<b>520,93</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(10 282 197)</b>	<b>-276,74</b>	<b>(13 383 595)</b>	<b>-410,40</b>
PRODUITS FINANCIERS	Opéra. comm.				
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	170 843	4,60	59 055	1,81
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	442	0,01		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change	494 246	13,30	3 653	0,11
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	51 363	1,38			
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>716 895</b>	<b>19,29</b>	<b>62 708</b>	<b>1,92</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	755 131	20,32	647 659	19,86
	Différences négatives de change	346 668	9,33	(10 461)	-0,32
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	152 053	4,09		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>1 253 852</b>	<b>33,75</b>	<b>637 198</b>	<b>19,54</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(536 957)</b>	<b>-14,45</b>	<b>(574 490)</b>	<b>-17,62</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(10 819 154)</b>	<b>-291,19</b>	<b>(13 958 084)</b>	<b>-428,02</b>
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>600</b>	<b>0,02</b>	<b>16 962</b>	<b>0,52</b>
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>53 843</b>	<b>1,45</b>	<b>9 418</b>	<b>0,29</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(53 243)</b>	<b>-1,43</b>	<b>7 544</b>	<b>0,23</b>
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(601 968)	-16,20	(1 052 862)	-32,29
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 911 651</b>	<b>132,19</b>	<b>3 684 214</b>	<b>112,97</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>15 182 080</b>	<b>408,62</b>	<b>16 581 893</b>	<b>508,48</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(10 270 429)</b>	<b>-276,42</b>	<b>(12 897 678)</b>	<b>-395,50</b>

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Désignation de la société : ADVICENNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 13 830 667 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de -10 270 429 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Advicenne (« La Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers individuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## 1- Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2016-07 et ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## 2- Description de l'activité de l'entreprise

Depuis sa création en 2007, Advicenne se consacre au développement et à la commercialisation de traitements innovants qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits pour les personnes atteintes de maladies rénales rares.

En 2021, ADV7103, principal candidat-médicament du Groupe, a obtenu en Europe et en Grande-Bretagne une autorisation de mise sur le marché de l'agence européenne du médicament (EMA) et de son homologue en Grande-Bretagne (MHRA) pour le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (« ATRd ») chez les adultes, les adolescents et les enfants de plus de 1 an. L'ATRd est une maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation d'acides circulants dans le sang. Cette AMM a été obtenue après la décision par la Société de renoncer au statut de médicament orphelin malgré la désignation de médicament orphelin obtenue auprès de la Commission Européenne. ADV7103 est mis sur le marché sous le nom commercial Sibnaya®. ADV7103 est actuellement en essais cliniques de phase III dans cette indication aux Etats-Unis et au Canada.

La préparation du développement de ADV7103 dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par la formation récurrente de calculs rénaux de cystine, est en cours. En décembre 2019, ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission Européenne dans le traitement de la cystinurie.

Advicenne innove dans les domaines de la formulation et du dosage. Sans goût particulier et facile à administrer, nos produits sont développés sous forme de granules ou de comprimés de petite taille qui permettent un dosage adapté et personnalisé pour les patients de tous âges.

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 – Ozalin®, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays européens. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans expirant en 2025, si l'ensemble des conditions sont atteintes.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France, Liko zam et Levidcen, pour lesquels elle a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, qu'elle n'utilise qu'en France, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France.

Après plusieurs années consacrées au développement clinique et pharmaceutique de sa spécialité Sibnaya®, Advicenne est désormais de plein pied dans un cycle de déploiement commercial de son produit et de ses activités. La société a réorganisé ses activités et se structure en accord avec son stade de développement et de manière à assurer le succès commercial de Sibnaya® et des autres produits dont elle a la charge commerciale.

La couverture de l'ensemble des pays européens, en propre ou par des contrats de distribution, constitue la base opérationnelle nécessaire pour assurer à la croissance future de la Société. En parallèle, la Société investit significativement dans un programme d'amélioration de ses processus de production, en collaboration de son partenaire de longue date, et travaille à une trajectoire de réduction des coûts de

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

production de son médicament Sibnaya®.

La Société évalue les meilleures options afin de continuer à créer de la valeur pour son médicament Sibnaya® tant par son développement clinique et les extensions d'indications que par son développement géographique.

L'ensemble des activités du Groupe sont gérées dans un cadre de contrôle strict des dépenses et d'allocations de ressources au mieux de ses besoins stratégiques et opérationnels.

Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation.

## Faits marquants de l'exercice

Le 4 janvier 2022, Advicenne annonce la signature d'un partenariat avec FrostPharma AB pour la commercialisation de Sibnaya® dans les pays nordiques.

Le 21 janvier 2022, l'assemblée générale ordinaire d'Advicenne approuve le projet de transfert de la cotation des titres Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris et de la radiation de leur cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Le 24 février 2022, une crise entre l'Ukraine et la Russie a débuté. La société n'a pas d'activité et n'est pas exposée dans ces deux pays.

Le 08 mars 2022, le siège social de la société a été transféré au 262 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Le 28 mars 2022, Advicenne annonce le transfert de la cotation des titres de la société d'Euronext Paris et Euronext Bruxelles sur Euronext Growth le 30 mars 2022. La demande d'admission des titres de la société Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le Comité des Admissions d'Euronext le 24 mars 2022.

Le 5 avril 2022, un cas clinique met en lumière l'intérêt d'un traitement au long cours par ADV7103 dans l'ATRd.

Le 21 avril 2022, Advicenne nomme Philippe Boucheron Président de son Conseil d'administration.

Le 30 mai 2022, Advicenne annonce la mise en ligne de son nouveau site internet.

Le 28 juin 2022, Advicenne annonce la signature d'un partenariat avec Taïba Healthcare pour la commercialisation de Sibnaya® au Moyen-Orient.

Au 30 juin 2022, Advicenne a fermé ses sites de Grenoble et Nîmes et regroupé toutes ses activités sur le nouveau siège social parisien.

Le 30 juin 2022, Advicenne annonce la commercialisation de Sibnaya® en Grande-Bretagne .

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le 5 octobre 2022, Advicenne annonce l'extension de la propriété intellectuelle de son médicament Sibnaya<sup>®</sup>.

Le 5 décembre 2022, Advicenne annonce le tirage de la deuxième tranche de 5 millions d'euros de son accord de financement non dilutif avec la BEI.

Le 13 décembre 2022, Advicenne annonce la désignation de médicament orphelin pour ADV7103, aux Etats-Unis, dans le traitement de l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd).

## Evénements postérieurs à la clôture

Le 1<sup>er</sup> février 2023, Advicenne a annoncé la progression des partenariats signés, au cours de l'année 2022, en Europe et au Moyen-Orient pour la commercialisation de Sibnaya<sup>®</sup>.

Le 14 février 2023, Advicenne annonce la signature d'un accord exclusif de distribution avec SPA pour la commercialisation de Sibnaya<sup>®</sup> en Italie, Espagne et Portugal. Sibnaya<sup>®</sup> sera désormais distribué dans quatre des cinq principaux marchés européens.

Le 28 février 2023, Advicenne annonce la signature d'un accord exclusif de distribution avec Avanzanite Bioscience pour la commercialisation de Sibnaya<sup>®</sup> en Allemagne, Grèce, Autriche et Suisse ; l'ensemble de l'Europe est désormais couvert en propre ou au travers de partenariats.

Le 6 mars 2023, Advicenne annonce le remboursement et le lancement commercial de Sibnaya<sup>®</sup> au Danemark.

Le conflit en Ukraine n'a pas d'impact significatif sur l'activité de la société.

## 3 - Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Frais de recherche et développement (R&D)

La société investit dans les activités de recherche et de développement notamment dans le domaine de la neurologie et de la néphrologie. Les dépenses consacrées à la recherche et au développement en 2022 s'élève à 7 M€ versus 8.2 M€ sur l'exercice 2021.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément,
- la faisabilité technique du produit est démontrée,
- le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs,
- les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens et le coût des matières premières et autres services consommés des biens utilisés pour les activités de développement.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par la Société ne font l'objet d'aucune activation au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis. En effet, tant que l'AMM n'a pas été obtenue, la faisabilité technique de l'immobilisation n'est pas démontrée.

Les frais de recherche et de développement donnent droit à un crédit impôt recherche reconnu à l'issue de l'exercice pendant lequel les dépenses ont été comptabilisées.

Le CIR généré au titre des dépenses de l'année 2022 s'élève à 601 968 €.

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- \* concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* installations techniques : 5 à 10 ans
- \* matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
- \* installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est évalué suivant la méthode du "premier périmé, premier sorti (FIFO)".

Le coût des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les produits et marchandises périmés sont soit sortis des stocks soit dépréciés.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions pour risque et charges sont constituées de la provision d'indemnités des départs à la retraite et de la provision pour les versements ou remises aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale.

## Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Continuité d'exploitation

La société a procédé à une revue spécifique de son horizon de liquidité. Elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au cours du premier trimestre 2024, sur la base de sa trésorerie disponible à date et du pilotage strict de celle-ci, des efforts de maîtrise des dépenses, du déploiement commercial de Sibnaya!® sur l'ensemble des marchés européens, de la montée en puissance des partenaires commerciaux du Groupe ainsi que de ses objectifs de revenus et de résultats opérationnels. Cet horizon ne tient pas compte de financements complémentaires.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Compte tenu de cette situation, à la date de dépôt du présent document, la situation de trésorerie est insuffisante pour couvrir au moins les besoins opérationnels des 12 prochains mois, représentative d'une incertitude significative sur la continuité d'exploitation ; par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de son activité. Afin de remédier à cette situation, la Société est engagée dans la recherche de financements complémentaires parmi lesquels :

- la signature de partenaires industriels aux Etats-Unis pour son actif ADV7103,
- la cession de droits de propriété intellectuelle de Sibnaya<sup>®</sup> (ADV7103) dans des zones géographiques où la société n'entend pas se développer,
- la révision d'accords existants,
- une levée de fonds.

## Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques et des institutions financières notées de A à A-1 (agence de notation Standard & Poor's).

## Risque de change

La Société a suivi le cours du dollar américain en 2022, mais n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture à moyen terme afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change en l'absence de transactions significatives libellées en USD.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment lié à l'activité aux Etats-Unis, ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.

## Ventilation du chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises concernent Sibnaya<sup>®</sup> et deux produits commercialisés en France dans le cadre de contrats d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam<sup>®</sup> et Levidcen<sup>®</sup>.

- Likozam<sup>®</sup> est commercialisé en France sous un statut d'accès précoce.
- Sibnaya<sup>®</sup> (ADV7103) est disponible en France et dans d'autres pays européens depuis fin 2018, d'abord sous statut d'accès précoce et désormais commercialisé en statut remboursé dans plusieurs pays européens.
- En France, jusqu'en juillet 2021, après l'obtention d'une AMM, la commercialisation d'un médicament entrainait dans un régime transitoire dit « post ATU » (Autorisation Temporaire d'Utilisation). A ce titre, jusqu'à ce qu'une convention soit signée avec le comité ad-hoc, la Société

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

était autorisée à commercialiser ce médicament à un prix qu'elle fixait librement, le différentiel avec le prix établi lors de la signature avec le comité ad-hoc devant faire l'objet d'un remboursement par la Société. En juillet 2021, le statut post-ATU a été révisé et donné naissance à l'« autorisation d'accès précoce » (AAP). Cette réforme institue des remises assises sur les ventes brutes des produits en AAP et ce jusqu'à la signature d'une convention sur le prix de remboursement des produits. Pour la Société, cette réforme concerne les produits Likozam® et Sibnaya® pour lesquels, en lien avec cette réforme, les organismes de recouvrement ont commencé à appeler ces remises. Si le prix de remboursement définitivement accepté avec les autorités réglementaires s'avérait inférieur au prix défini dans le cadre de l'AAP, la Société serait alors tenue de rembourser la différence entre le prix de remboursement et le prix de l'AAP sur la durée de l'AAP ainsi que le prix post-ATU pour les ventes réalisées avant juillet 2021, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les résultats et la trésorerie de la Société. Concernant le versement des remises assises sur les ventes brutes des produits AAP pour l'exercice 2021, la Société a obtenu un accord de principe de l'URSSAF pour un règlement échelonné sur 24 mois et anticipe de demander les mêmes modalités pour le règlement des remises 2022 lorsqu'elles seront appelées. Ces taxes et remises sont constatées sur la base des meilleures estimations de la Société ou des mises en recouvrement reçues de l'administration : elles représentent 1 315 K€ en 2022 et 544 K€ en 2021.

Chiffre d'affaires marchandises (K€)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
Ventes de marchandises Union Européenne	3 518	95%	3 138	96%
Ventes de marchandises reste du monde	197	5%	123	4%
<b>Chiffre d'affaires marchandises</b>	<b>3 715</b>	<b>100%</b>	<b>3 261</b>	<b>100%</b>

## Autres produits d'exploitation

Les revenus des partenariats correspondent pour 43 K€ en 2022 contre 21 K€ en 2021, à des royalties reçues de Primex Pharmaceuticals AG sur les ventes d'Ozalin® dans le cadre du contrat de cession d'actifs.

Ils comportent également 18 KEUR de redevances sur les ventes réalisées sur l'exercice 2022 par les nouveaux partenaires commerciaux d'Advicenne.

Des gains de change ont également été constatés à hauteur de 494 K€ contre 5 K€ en 2021.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Retraite – avantages dus au personnel

Les cotisations au titre des régimes à cotisations définies comptabilisées au bilan s'élèvent à 37 K€ contre 69K€ en 2021.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Age de départ	65 ans (C), 63 ans (NC)	65 ans (C), 63 ans (NC)
Taux d'actualisation	3.30%	0.75%
Taux de croissance de salaires	3% (C), 3% (NC)	3% (C), 3% (NC)
Taux de charges sociales	44% (C), 44% (NC)	44% (C), 44% (NC)
Table de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 69.2% De 30 à 40 ans : 69.2% De 40 à 50 ans : 54.5% De 50 à 60 ans : 62.5% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 69.2% De 30 à 40 ans : 69.2% De 40 à 50 ans : 54.5% De 50 à 60 ans : 62.5% Plus de 60 ans : 100%

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif de la Société.

## Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Les parties liées sont notamment les dirigeants et les membres du Conseil d'Administration.

La société a créé au mois de mai 2020 une filiale aux États-Unis destinée à piloter son activité, clinique pour l'heure.

Le 31 décembre 2022, Advicenne SA et sa filiale Advicenne Inc ont conclu un accord de compensation des créances et dettes intercompagnie par le biais du compte-courant.

La position nette figure donc au bilan au 31 décembre 2022.

## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	221 248		7 969		14 198	215 020
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>221 248</b>		<b>7 969</b>		<b>14 198</b>	<b>215 020</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	785 729					785 729
Instal., agencement, aménagement divers	60 740		42 831		59 920	43 651
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	220 530		28 974		120 347	129 157
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	143 136		50 735	15 825		178 046
Avances et acomptes	1 330 000					1 330 000
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 540 135</b>		<b>122 540</b>	<b>15 825</b>	<b>180 267</b>	<b>2 466 582</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	1					1
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	454 845		273		213 529	241 589
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>454 845</b>		<b>273</b>		<b>213 529</b>	<b>241 590</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 216 228</b>		<b>130 782</b>	<b>15 825</b>	<b>407 994</b>	<b>2 923 192</b>

Le poste " avances et acomptes" concerne une machine destinée à produire et ensacher Sibnaya®/ADV7103 en vue de sa commercialisation.

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	54 538	35 134	9 607	80 065
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>54 538</b>	<b>35 134</b>	<b>9 607</b>	<b>80 065</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	689 580	76 705		766 285
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	30 585	7 395	33 694	4 286
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	142 062	36 058	97 825	80 295
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>862 227</b>	<b>120 157</b>	<b>131 519</b>	<b>850 866</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>916 765</b>	<b>155 291</b>	<b>141 126</b>	<b>930 931</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### Tableau de suivi des BSPCE et des BSA au 31/12/2022 :

Types de titres	BSPCE 2013/1 part2	BSPCE 2017 pool 1	BSPCE 2017 pool 2	PMI BSPCE
Date attribution	17/04/2015	11/07/2017	11/07/2017	07/12/2018
Prix d'exercice par action	3.22€	7.54€	7.54€	11.74€
Durée de validité	17/04/2022	11/07/2024	11/07/2024	07/12/2028
Nombres de bons attribués au 31/12/21	12 000	72 000	35 000	80 000
Nombres de bons attribués au 31/12/22	-	-	-	-
Nombres de bons en vigueur au 31/12/22	-	310 000	80 000	40 000
Nombres maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31/12/22	-	272 500	55 000	40 000

Types de titres	CS BSPCE 2019	BSPCE 2020	BSPCE 2021 - Pool 1
Date attribution	13/06/2019	16/07/2020	03/12/2021
Prix d'exercice par action	10.52€	7.24€	8.47€
Durée de validité	13/06/2029	31/08/2030	03/12/2021
Nombres de bons attribués au 31/12/21	15 000	67 500	75 000
Nombres de bons attribués au 31/12/22	-	-	-
Nombres de bons en vigueur au 31/12/22	15 000	45 000	35 000
Nombres maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31/12/22	11 250	30 000	11 667

Types de titres	BSPCE 2021 - Pool 2 DL	BSPCE 2021 - Pool 3
Date attribution	03/12/2021	03/12/2021
Prix d'exercice par action	8.47€	8.47€
Durée de validité	03/12/2021	03/12/2021
Nombres de bons attribués au 31/12/21	250 000	131 000
Nombres de bons attribués au 31/12/22	-	-
Nombres de bons en vigueur au 31/12/22	250 000	131 000
Nombres maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31/12/22	65 625	32 750

## Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	1 990 030			1 400	1 991 430
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	24 663 204			(22 978 860)	1 684 344
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	21 600				21 600
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(14 027 635)	(12 897 678)		23 000 000	(3 925 314)
Résultat de l'exercice	(12 897 678)	12 897 678		(10 270 429)	(10 270 429)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>(250 479)</b>			<b>(10 247 889)</b>	<b>(10 498 369)</b>

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

<sup>1</sup> dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (250 479)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (250 479)

<sup>2</sup> Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (10 247 889)

### Imputation des pertes sur le poste "prime d'émission"

Le 9 juin 2022, l'Assemblée Générale a décidé d'imputer les pertes figurant dans le compte de report à nouveau débiteur à concurrence d'une somme de 23.000.000 euros, lequel est réduit à la somme de (3.925.313) euros, sur le poste « primes d'émission », lequel se trouve réduit à la somme de 1.663.204 euros (hors 21 K€ liés à l'augmentation de capital 2022).

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	69 184	37 158	69 184	37 158
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	1 935 242		222 914	1 712 329	
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 004 426</b>	<b>37 158</b>	<b>292 098</b>	<b>1 749 487</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">}</div> <div>           incorporelles            corporelles            des titres mis en équivalence            titres de participation            autres immo. financières         </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours	61 884	4 510	61 884	4 510
	Sur comptes clients	58 791	21 403		80 194
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>120 675</b>	<b>25 913</b>	<b>61 884</b>	<b>84 704</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 125 101</b>	<b>63 072</b>	<b>353 981</b>	<b>1 834 191</b>

Dont dotations et reprises	}	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	63 072	353 981
----------------------------	---	--	--------	---------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Le poste "Autres" des provisions pour risques et charges comprend 1 686 KEUR de provisions relatives à des produits vendus sous le statut post-ATU et dont le prix n'est pas encore fixé par les autorités françaises.

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	241 589	208 180	33 409
	Clients douteux ou litigieux	80 194	80 194	
	Autres créances clients	1 087 824	1 087 824	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	200	200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 883	2 883	
	Impôts sur les bénéfices	601 968	601 968	
	Taxes sur la valeur ajoutée	635 336	635 336	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 752	1 752	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	407	407	
Charges constatées d'avances	203 791	203 791		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>2 855 945</b>	<b>2 822 536</b>	<b>33 409</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	18 142 177	1 376 420	15 663 091	1 102 665
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	276 250	276 250		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 121 712	1 121 712		
	Fournisseurs et comptes rattachés	468 206	468 206		
	Personnel et comptes rattachés	288 319	288 319		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	415 335	415 335		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 740 152	1 740 152		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	122 136	122 136		
	Autres dettes	5 263	5 263		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>22 579 549</b>	<b>5 813 792</b>	<b>15 663 091</b>	<b>1 102 665</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		5 000 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		90 163			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Les deux Prêts Garantis par l'Etat accordés en octobre 2020 par BPI France et BNP Paribas, aux taux respectifs de 2,25% et 0,75%, ont été prorogés à l'été 2021, reculant d'autant leur remboursement. Ces PGE sont comptabilisés en « Emprunts dettes auprès des établissements de crédit » conformément à leurs termes contractuels.

## Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Capitaux  
propresQuote-part  
détenue en  
pourcentageRésultat  
du dernier  
exercice clos

### A. Renseignements détaillés

#### 1. Filiales (Plus de 50 %)

Advicenne INC

39 008

100,00

74 958

#### 2. Participations (10 à 50 %)

### B. Renseignements globaux

#### 1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

#### 2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

## Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	17 508		17 508	
Autres créances	3 732	37 952	(34 219)	-90,17
<b>TOTAL</b>	<b>21 240</b>	<b>37 952</b>	<b>(16 711)</b>	<b>-44,03</b>

--

## Produits à recevoir (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
Clients factures à établir	17 508
Intérêts cours DAT	442
Etat (fiscal - socialà - produits à recevoir	2 883
Avoirs à recevoir	407
<b>Totalisation</b>	<b>21 240</b>

## Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 387 014	846 031	540 982	63,94
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480 770	639 118	(158 348)	-24,78
Dettes fiscales et sociales	655 637	582 958	72 679	12,47
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>2 523 420</b>	<b>2 068 107</b>	<b>455 313</b>	<b>22,02</b>



## Charges à payer (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
Intérêts cours prêts	1 387 014
Fournisseurs - factures non parvenues	480 770
Provision congés payés	96 550
Provision bonus et indemnités	371 656
Charges sociales sur congés payés	42 343
Charges sociales sur bonnus et indemnités	142 439
Autres	2 649
<b>Totalisation</b>	<b>2 523 420</b>

## Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	203 791	278 191	(74 400)	-26,74
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>203 791</b>	<b>278 191</b>	<b>(74 400)</b>	<b>-26,74</b>

--

## Effectif moyen

	31/12/2022	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		20	
Professions intermédiaires			
Employés		1	
Ouvriers			
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	

--

## Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2022

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
<b>Autres engagements</b> Bail FSH	230 000	
	<b>230 000</b>	
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>230 000</b>	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

--	--

## Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/12/2022

<b>ACCROISSEMENTS</b>	Provisions règlementées	
	Autres	
<b>ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS</b>		

<b>ALLEGEMENTS</b>	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation provision IDR	37 158
	Autres	
<b>ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS</b>		<b>37 158</b>

Au 31/12/2022, le montant des déficits fiscaux reportables est de 76 066 828 €.